

Le Conseil municipal de Saint Amant de Boixe a décidé de reconduire cette année le dispositif : « Le PLUS Associatif ».

### **POURQUOI CE DISPOSITIF ?**

*Son but est triple :*

- Encourager les jeunes à pratiquer le sport ou les activités culturelles à travers nos Associations
- Apporter une aide supplémentaire aux familles dans une période où la situation économique est particulièrement difficile
- Apporter une aide supplémentaire aux Associations sportives et culturelles dont le rôle est essentiel pour l'animation et pour la vie locale dans notre territoire.

### **A QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?**

*« Le + Associatif » est réservé :*

- à tous les jeunes, âgés de **3 à 18** ans révolus, **habitant la Commune de Saint Amant de Boixe** et qui pratiquent un sport ou une activité culturelle à travers une Association de la Commune. (La liste des Associations Saint Amantaises est le site [www.saintamantdeboixe.fr](http://www.saintamantdeboixe.fr) )
- Les jeunes qui s'inscrivent dans une association en dehors de la Commune pour une activité **qui n'est pas pratiquée à Saint Amant de Boixe** bénéficieront également du dispositif.

### **COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF ?**

*Chaque Jeune remplissant les conditions d'âge et d'adhésion à une Association sportive ou culturelle définies précédemment :*

- bénéficiera d'une aide de la Commune fixée à 20 €
- cette aide viendra en déduction du prix de l'adhésion ou de la licence payée
- l'aide sera versée directement à l'Association sur présentation d'un état récapitulatif
- pour bénéficier de l'aide, chaque jeune ou parent devra remettre à l'Association au moment de l'inscription un formulaire fourni et diffusé par la Mairie.

**BONNE ANNEE SPORTIVE ET CULTURELLE A TOUS !**